



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0701 du 01/09/2014

Délégation de signature du 1^{er} septembre 2014

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRCOFI ILE DE FRANCE EST

Direction de contrôle fiscal ILE DE FRANCE EST

RÉSUMÉ

Délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

DOCUMENTS À ABROGER

Délégations de signature BOFIP-RHO-14-0521 du 17/02/2014

L'Administratrice des Finances Publiques, chargée de l'intérim de la direction de contrôle fiscal ILE DE FRANCE EST,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Pierre BERNARD, Administrateur civil hors classe, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limite de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Françoise GUICHARNAUD, Administratrice des Finances publiques adjointe, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limite de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 3

Délégation de signature est donnée à :

- M. Fabrice FONTAINE, Administrateur des Finances publiques adjoint,
- Mme Nadia HIMPENS, Administratrice des Finances publiques adjointe,
- M. Laurent KOHLER, Administrateur des Finances publiques adjoint,
- Mme Isabelle MOSCONI, Administratrice des Finances publiques adjointe,
- M. Olivier STEFANINI, Administrateur des Finances publiques adjoint,

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limite de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 4

Délégation de signature est donnée à :

Mme Josiane NELLO, Inspectrice principale des Finances publiques,

M. Stéphane GAUTHEY, Inspecteur principal des Finances publiques,

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 500 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Mme Geneviève BUGAUD, Inspectrice principale des Finances publiques,

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 500 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

Article 5

Délégation de signature est donnée à :

Mme Christine ALEXANDRE, Inspectrice principale des Finances publiques,

M. Olivier ALLIX, Inspecteur principal des Finances publiques,

Mme Sandrine BARCELO, Inspectrice principale des Finances publiques,

M. Stéphane BESNARD, Inspecteur principal des Finances publiques,

M. Cyril CHATARD, Inspecteur principal des Finances publiques,

Mme Dorothee CHAU, Inspectrice principale des Finances publiques,

Mme Catherine DEFONTAINES, Inspectrice principale des Finances publiques,

Mme Valérie DEPROST, Inspectrice principale des Finances publiques,

M. Jean-Michel DESCAMPS, Inspecteur principal des Finances publiques,

M. Cédric DUFOURT, Inspecteur principal des Finances publiques,

M. Matthieu GUINARD, Inspecteur principal des Finances publiques,

Mme Joelle HAAS, Inspectrice principale des Finances publiques,

Mme Magali LANDES, Inspectrice principale des Finances publiques,

M. Boris LANDSPURG, Inspecteur principal des Finances publiques,

M. Yannick LAMARQUE, Inspecteur principal des Finances publiques,

M. Olivier LEBLEU, Inspecteur principal des Finances publiques,

Mme Géraldine MAHAUT, Inspectrice principale des Finances publiques,
Mme Christine MAZURELLE, Inspectrice principale des Finances publiques,
Mme Nathalie MOYER, Inspectrice principale des Finances publiques,
M. Fabien MUSSAT, Inspecteur principal des Finances publiques,
M. Hughes PIERRE, Inspecteur principal des Finances publiques,
Mme Marie-France PROSPERT, Inspectrice principale des Finances publiques,
M. Arnaud RAGEL, Inspecteur principal des Finances publiques,
Mme Anne-Bérengère ROEHRIG, Inspectrice principale des Finances publiques,
Mme Laurence ROSSINI, Inspectrice principale des Finances publiques,
M. Nicolas SAVARY, Inspecteur principal des Finances publiques
M. Stéphane SYLVAIN, Inspecteur principal des Finances publiques,
M. Jérôme VIGNAU-BARRANX, Inspecteur principal des Finances publiques
M. Philippe BOUSQUET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
Patrick LARROUDE, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

article 6

Délégation de signature est donnée à Kheira BENAMA, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Sylvie BODIOU, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Anne BONNAFFOUS, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Stéphanie CLAVEAUX, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Otance DOMITIEN IGNAN DOBOU, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Céline DURVEL, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Florian GAUTHIER, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Laetitia JEULIN, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Pacien JOUSSET, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Muriel NEDELEC, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Sylvie OSTENGO, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Jean-Pierre SOM NDES, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Christophe STEFANI, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Délégation de signature est donnée à Jean-Noel VALLEAUX, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 200 000 € pour les admissions et 400 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Délégation de signature est donnée à Donia ZERRARI, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

Article 7

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L' ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,

PATRICIA FROMAGEOT